



P662 D 2016

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Vera Haas-Gelejinsky
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 224
Courriel: vhaas@chd.lu

Monsieur Pierre Gramegna
Ministre des Finances

Luxembourg, le 10 octobre 2016

Objet: Pétition 662 – Suppression des droits de succession et de mutation par décès à verser par les époux sans enfants ni descendants communs

Monsieur le Ministre,

Au cours de sa réunion du 4 octobre 2016, la Commission des Pétitions a jugé utile de vous soumettre la pétition citée en référence en vue d'une prise de position.

Dans ce contexte j'aimerais vous rendre attentif aux dispositions de l'article 155 (9) du Règlement de la Chambre des Députés qui dit:

"Si la Commission des Pétitions décide de demander une prise de position à un Ministre, elle en informe la commission compétente conformément à l'article 17(1). La prise de position du Ministre est envoyée au Président de la Chambre au plus tard dans un délai d'un mois. Si le Ministre compétent n'est pas en mesure de fournir sa réponse dans le délai prescrit, il en informe le Président de la Chambre tout en indiquant et les raisons d'empêchement et la date probable de la réponse. Le Président de la Chambre peut accorder un délai supplémentaire d'un mois. A défaut de réponse du Ministre à une demande de la Commission des Pétitions dans le délai prescrit, le membre du Gouvernement concerné est invité pour une prise de position orale à la Commission des Pétitions."

J'adresse copie de la présente à Monsieur Fernand Etgen, Ministre aux Relations avec le Parlement.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués


Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Vera Haas-Gelejinsky
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 224
Courriel: vhaas@chd.lu

Madame Catherine de Coninck

Luxembourg, le 10 octobre 2016

Objet: Pétition 662 - Suppression des droits de succession et de mutation par décès à verser par les époux sans enfants ni descendants communs

Madame,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe copie d'une lettre que je viens d'envoyer à Monsieur le Ministre des Finances en vue d'une prise de position au sujet de votre pétition.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments très distingués.



Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés